



Commune de Martigny

Programme de politique énergétique et climatique 2023-2026

1. Stratégie 2035

« Martigny : vers un accroissement de notre autonomie énergétique »



Version du 30 juin 2022

Mise à jour dans le cadre du réaudit Cité de l'énergie Gold 2022

Table des matières

1	INTR	RODUCTION	1
	1.1	Préambule	1
	1.2	Le label Cité de l'énergie	1
2	ETA	T DES LIEUX	4
	2.1	Présentation de la commune de Martigny	4
	2.2	Enjeux énergétiques et projets	
	2.3	État des lieux Cité de l'énergie 2022	5
3	PRO	GRAMME DE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUI	E 10
	3.1	Vision de la commune de Martigny	10
	3.2	Missions de la commune	10
	3.3	Objectifs globaux	10
	3.4	Objectifs spécifiques (horizons 2030/2035 et 2050)	13
4	STR	ATÉGIE OPÉRATIONNELLE ET ORGANISATION	
	DE L	A MISE EN ŒUVRE	16
	4.1	Engagement communal et subvention OFEN	16
	4.2	Plan d'action 2023-2026	16
	4.3	Organisation et mise en œuvre	16
	4.4	Suivi, plan d'actions et budget	17
5	CON	CLUSION	17
ANN	IEXES /	À PART :	
	2.	Plan d'action 2023-2026	

- 3. Annexes:
 - 3.1 Ressources énergétiques du territoire et réseaux
 - 3.2 Stratégie énergétique fédérale
 - 3.3 Stratégie énergétique cantonale

Processus Cité de l'énergie						
2010 1 ^{er} audit eea [©] Gold Etat des lieux : 70						
2014	1 ^{er} réaudit eea [©] Gold	Etat des lieux : 78%				
2018 2 ^{ème} réaudit eea [©] Gold Etat des lieu						
2022 3 ^{ème} réaudit eea [©] Gold Etat des lieux : 80%						
Document adopté par le Conseil municipal en séance du 26 juillet 2022.						

Abréviations:

CAD / FAD : Chauffage à distance / Froid à distance

EE / ER : Efficacité énergétique / Énergies renouvelables
 PDE : Plan Directeur des Énergies (Navitas, 2022)
 PPEC : Programme de politique énergétique et climatique.

• S2000W : Société à 2000 watts.

Image : vue sur Martigny (source : déléguée à la Communication).

Auteurs : Sonia Morand, conseillère Cité de l'énergie, et Céline Zurbriggen, déléguée au développement durable de la commune de Martigny.

1 INTRODUCTION

1.1 Préambule

Deuxième Commune la plus peuplée du Valais, Martigny compte 20'000 habitante-s. Début 2021, elle a fusionné avec Charrat étendant son territoire et modifiant ainsi les enjeux énergétiques et climatiques.

Dès le début des années 80, la Commune de Martigny s'est préoccupée de son avenir énergétique et a pris la décision d'investir dans un système de chauffage à distance (CAD), ce qui était très novateur à l'époque. Appuyée par l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), elle a décidé de faire l'un des premiers plans directeurs énergétiques et s'est munie d'un centre de recherche dans le domaine de l'énergie, le Crem.

Depuis 2004, la volonté des précurseurs a été perpétuée par la mise en place d'un programme de politique énergétique communal et une première obtention du label Cité de l'énergie. Ce programme a été actualisé tous les 4 ans pour s'adapter aux lois et stratégies (Stratégie énergétique 2050 de la Confédération et Vision 2060 et objectifs 2035 du canton du Valais), ce qui a permis à la Ville de recevoir son 1^{er} label Gold en 2010.

La présente version du programme de politique énergétique et climatique (PPEC) a été mise à jour en 2022 dans le cadre du renouvellement du label européen eea® Gold. Il est accompagné d'un plan d'action 2023-2026 qui permettra l'atteinte des objectifs fixés.

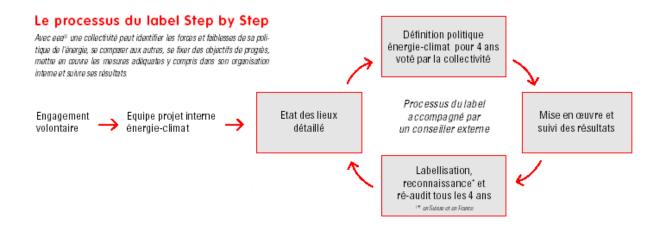
Par son engagement actif et quantifiable, la commune de Martigny démontre la volonté de poursuivre ses efforts dans le domaine de l'énergie et du climat.

1.2 Le label Cité de l'énergie

Le label Cité de l'énergie récompense les communes qui œuvrent de manière continue en faveur de l'énergie et du climat au travers d'une stratégie clairement définie et d'un plan d'actions concret.

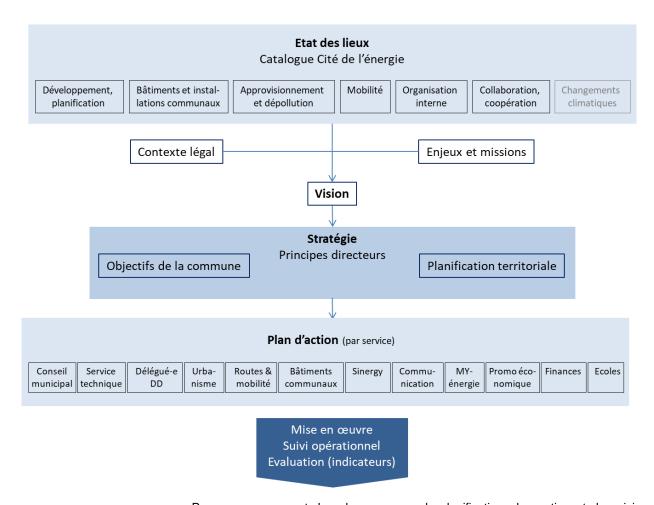
Le PPEC constitue la déclinaison locale des objectifs du programme SuisseEnergie pour les communes au niveau national, et de la politique énergétique cantonale. Il définit les grands axes de la politique énergétique de la commune, les objectifs à atteindre pour les décennies à venir et les actions à réaliser pour un développement énergétique durable de la commune.

Le présent PPEC a été élaboré en collaboration avec la déléguée au développement durable, Mme Céline Zurbriggen, le conseiller communal en charge de l'énergie, M. Blaise Larpin, ainsi que l'ingénieur de Ville, M. Frédéric Gay. Il a été approuvé par le Conseil municipal en date du 26 juillet 2022. Il s'adresse aux services et autorités communales et, plus généralement, à toute personne souhaitant s'informer de manière précise sur les actions et activités de la commune en matière d'énergie.



1.2 Portée, statut et contenu du PPEC

Le PPEC est un document de planification directrice qui définit les grands axes de politique énergétique et climatique menée par la commune, en adéquation avec les stratégies cantonale et fédérale. Il présente en outre les objectifs visés en 2035 et les actions à réaliser pour y parvenir.



Par son engagement dans le processus de planification, de gestion et de suivi énergétique, la commune est en mesure de prouver constamment et de manière crédible la poursuite de ses activités en matière énergétique.

Comme représenté dans l'illustration ci-dessus, le PPEC comporte trois volets principaux, à savoir :

- L'état des lieux, qui est effectué sur la base des six domaines définis dans le catalogue de mesures Cité de l'énergie (voir illustration).
- La stratégie énergétique permettant de concrétiser la vision de la commune – s'appuyant sur des objectifs spécifiques, définis jusqu'en 2035, et sur une planification énergétique spatialisée. Cette dernière garantit la prise en compte des aspects relatifs à l'aménagement du territoire.
- Le plan d'action qui détaille l'ensemble des actions concrètes que la commune souhaite mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs.
- L'organisation à mettre en place pour assurer le suivi du plan d'action, et évaluer les résultats et l'atteinte des objectifs (système d'indicateurs).

2 ETAT DES LIEUX



2.1 Présentation de la commune de Martigny

Située dans le District de Martigny en Valais romand, la commune est composée de la Ville de Martigny, de plusieurs hameaux et quartiers, et de Charrat, qui a fusionné avec Martigny en 2021. C'est une commune principalement de plaine (470 m alt.). Elle est caractérisée par une urbanisation dense en centre-ville avec en parallèle une large zone d'activité agricole. Le Coude du Rhône est également marqué par les éléments structurants que représentent les coteaux viticoles et la forêt du Mont chemin ainsi qu'un réseau hydrographique dense (Rhône, Dranse et meunières de plaine).

Population : ~20'300 habitant-e-s (2021)

Densité : 812 hab. / km².

• Superficie : 25 km².

Composition : Martigny-Ville, Chemin-Dessous, La Bâtiaz, La

Verrerie, Le Guercet, Martigny-Bourg, Charrat.

Communes : Dorénaz, Vernayaz, Salvan, Martigny-Combe, voisines
 Bovernier, Val de Bagnes, Fully, Saxon.

2.2 Enjeux énergétiques et projets

La commune est engagée depuis de nombreuses années dans un **processus de développement et d'utilisation des énergies renouvelables**, qui se reflète dans les réalisations suivantes :

- CAD existants depuis de nombreuses années, transition vers les énergies renouvelables (bois, biogaz).
- installations de production photovoltaïque.
- stratégie d'entreprise de distribution énergétique orientée EE & ER (Sinergy).
- électrification des véhicules communaux.
- projet de sensibilisation et de communication MYénergie avec les écoles et les citoyen-ne-s (projet du district de Martigny).
- collaboration active avec des instituts de recherche et développement (Antenne Région Valais romand, Crem, IDIAP, EPFL...).

Les grands projets en cours sont :

- l'établissement d'un Plan Climat.
- le développement d'un réseau FAD (froid à distance).
- l'augmentation de la part renouvelable dans les CAD et leur extension.

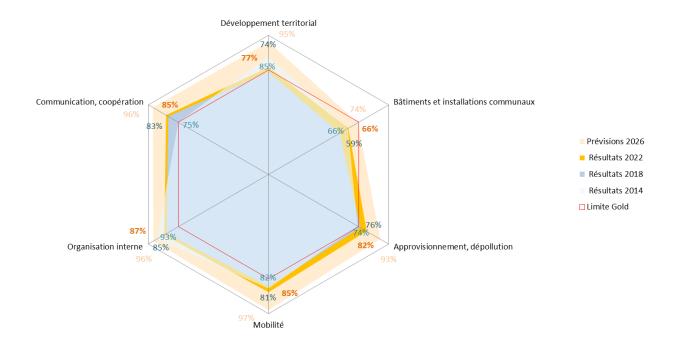
2.3 État des lieux Cité de l'énergie 2022

Le tableau ci-après présente les résultats de l'état des lieux actuel. L'atteinte de 80% des points permettra à la commune d'obtenir confirmation du label Cité de l'énergie eea[©]Gold en 2022.

L'intégration des mesures planifiées pour les quatre prochaines années (colonne de droite, cf. plan d'action en annexe 2) permet d'estimer l'évolution future de la commune : si celle-ci réalise l'entier de son plan d'action 2023-2026, elle atteindra 92% des points lors du prochain réaudit en 2026.

En préparation du Plan Climat de la commune, le nouveau chapitre 7 « Effets des changements climatiques » a été évalué. Étant facultatif, il n'entre pas en considération pour le calcul total des points.

État des lieux Cité de l'énergie	Résultats 2014	Résultats 2018	Résultats 2022	Planifié 2026
1 - Développement territorial	85%	74%	77%	95%
2 - Bâtiments et installations communaux	66%	59%	66%	74%
3 - Approvisionnement, dépollution	74%	76%	82%	93%
4 - Mobilité	82%	81%	85%	97%
5 - Organisation interne	93%	85%	87%	96%
6 - Communication, coopération	75%	83%	85%	96%
Total	78%	76%	80%	92%
7 – Effets des changements climatiques			62%	81%



Les prévisions 2026 sont basées sur le plan d'action 2023-2026 qui accompagne le présent rapport. S'il est entièrement mis en œuvre, chaque domaine d'action sera augmenté de 8 à 19%.

Le tableau ci-dessous présente les forces et faiblesses qui sont ressortis de l'état des lieux de la commune, ainsi que les principaux projets planifiés dans le cadre du futur plan d'action 2023-2026.

Résultats du catalogue Cité de l'énergie (juin 2022)

Chapitres	Forces et potentiels d'amélioration 2022	Projets 2023-2026
1 - Développement territorial	politique énergétique basée sur la Société à 2000 watts	+18% • suivi des objectifs
77%	 Plan Climat (en cours), yc bilan CO₂ charte énergie-climat signée plan directeur des énergies (en cours) concept de gestion des déchets planification de la mobilité (PA4, PDi, etc.) procédures de construction (contrôle des dossiers et des chantiers) RCCZ : prescriptions énergie-climat vente de terrains et DDP, quartiers : prescriptions énergie-climat 	 aboutissement et mise en œuvre du plan climat et PDE économie circulaire prescriptions énergie-climat dans le futur RCCZ
2 - Bâtiments et installations communaux 66%	 standard Bâtiment 2015 adopté en 2021 comptabilité énergétique plan d'assainissement (en cours) constructions et rénovations exemplaires prévues (EMS le Castel, centre de loisirs, horloge, etc.) 3 CAD de la ville : 56% renouvelable dès 2021 (bois et biogaz) électricité 100% renouvelable éclairage public efficace efficacité énergétique chaleur et électricité efficacité eau 	+8% • stratégie d'assainissement • quartier Pré-Magnin: critères climat • installations pv • assainissement de l'éclairage public, • extinction des enseignes et vitrines

Chapitres	Forces et potentiels d'amélioration 2022	Projets 2023-2026
3 - Approvisionnement, dépollution 82%	 stratégie d'entreprise Sinergy orientée EE & ER électricité 100% renouvelable CAD : extension et passage au renouvelable (56% en 2021) FAD : développement dès 2022 promotion de la rénovation et du remplacement des chauffages fossiles (en cours) stratégie approvisionnement en eau gestion des espaces verts (PA4, RCCZ, nombreuses mesures prises) STEP : efficacité énergétique, production PV, récupération du biogaz pour le CAD Vorziers gestion et valorisation énergétique des déchets, baisse importante de la consommation dès 	+11% extension de CAD et développement FAD diminution de la dépendance au gaz engagement d'un responsable « bâtiments » chez Sinergy RCCZ: % minimal espaces verts optimisations énergétiques STEP
4 - Mobilité 85%	l'introduction de la taxe au sac en 2018 + électrification des véhicules communaux + politique de stationnement souterrain, libération des espaces en surface + ~100% zones de modération de trafic au centreville + réseau piéton et cycliste bien développé et promu (cartes d'itinéraires, signalisation) + territoire très bien desservi par les transports publics (bus urbain, TMR, CarPostal, train, Lunabus) + interface mobilité combinée - plan mobilité de l'administation	+13% • réaménagement de l'avenue de la gare • réaménagement des rives de la Dranse • promouvoir la gestion de la mobilité en entreprises
5 - Organisation interne 87%	intégration de l'énergie dans les services municipaux (conseiller communal, déléguée au développement durable, services techniques, commission énergie-eau-environnement), etc. ressources financières suffisantes suivi des résultats, du plan d'action, des objectifs sensibilité pour mandater des entreprises locales de préférence (et utiliser des matériaux locaux) lignes directrices « énergie-environnement » pour les achats communaux	+9% coordination entre les mesures du Plan Climat et celles du plan d'action Cité de l'énergie accompagnement par la conseillère Cité de l'énergie politique d'achats communaux stratégie placements financiers communaux

Chapitres	Forces et potentiels d'amélioration 2022	Projets 2023-2026
6 - Communication, coopération 85%	 communication régulière par différents canaux (journal communal, site web de la Ville, de Sinergy, flyers avec les factures d'électricité, MYénergie, manifestations) service de conseil bien établi (Sinergy, Crem, MYénergie) collaboration active au niveau régional (district, ARVR, Espace Mont-Blanc, etc.) collaboration très active avec les écoles : première distinction « École de l'énergie » en Suisse romande collaboration multiple avec l'économie locale collaboration avec les propriétaires et les investisseurs (extension CAD, création FAD) projets-phares : « École de l'énergie », réseau FAD, réseau CAD (augmentation du bois), Plan Climat, bilan CO2 	 +11% communication MYénergie accélération de la rénovation et du passage aux EnRen (engagement d'un conseiller Sinergy), gros consommateurs y compris rencontres avec les entreprises sur le thème de l'énergie exigences écologiques sur les terrains loués aux agriculteurs
TOTAL 80%		92%

7 – Effets des changements climatiques 62%

établissement d'un Plan Climat (2022-2023)

ressources humaines et financières

- + prévention et gestion des risques naturels
- standard bâtiment 2015 adopté pour les bâtiments publics
- stratégie optimale d'approvisionnement en eau (écoulement gravitaire, interconnexion des réseaux, monitoring de la qualité)
- gestion des eaux de pluie : prise en compte des événements exceptionnels (orages), PGEE, % minimal d'espaces verts dans les zones artisanales...
- gestion des espaces verts, promotion de la biodiversité, lutte contre les plantes envahissantes
- gestion des forêts : promotion de la biodiversité, du bois local et du bois-énergie
- promotion d'une agriculture durable : mise en réseau, médiation, irrigation, actions nettoyage, remise en état de murs en pierres sèches, information-conseils...
- + plan canicule
- communication par MYénergie, Sinergy, les services communaux
- encore peu de prescriptions RCCZ-PAZ en lien avec le climat

+19%

- sécurisation et élargissement du Trient
- intégration des recommandations du Plan Climat (RCCZ, bâtiments communaux...)
- promotion des toitures végétalisées
- châtaigneraie sur le Mont-d'Ottan
- communication
 développement
 durable »

Ressources locales et réseaux existants

Les ressources énergétiques du territoire, ainsi que les réseaux d'énergie, ont été évalués dans le cadre du Plan Directeur des énergies et par Sinergy. Ils sont présentés de manière résumée en annexe 3.1.

3

PROGRAMME DE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

Le présent programme de politique énergétique et climatique (PPEC) fixe le cadre de la contribution de la commune à la résolution de la problématique énergétique et climatique mondiale.

Il s'inscrit dans les stratégies énergétiques fédérale (Stratégie 2050, Société à 2000 watts) et cantonale (Vision 2060, objectif 2035), décrites en annexes 3.2-3.3.

3.1 Vision de la commune de Martigny

Pour atteindre ses objectifs, la commune de Martigny se dote d'une vision 2035. La commune détermine une orientation claire, qui lui permet de savoir où elle va.

« Martigny : vers un accroissement de notre autonomie énergétique »

Celle-ci est en adéquation avec l'objectif du district de Martigny (MYénergie) qui vise l'autonomie en électricité.

Par l'acceptation du présent PPEC, la Commune de Martigny s'engage à tout mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, dans la mesure de ses moyens et en fonction des conditions-cadres locales.

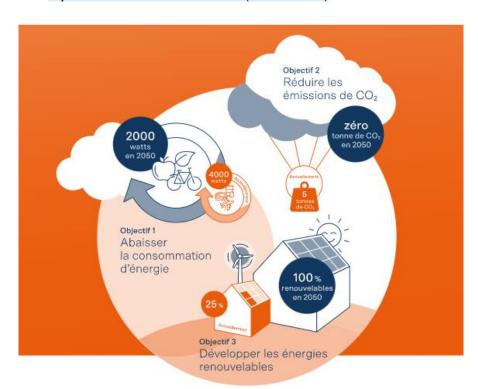
3.2 Missions de la commune

Des cadres de référence fédéraux et cantonaux se dégagent les cinq missions cidessous, qu'il s'agit d'accomplir à l'avenir pour l'ensemble de la commune.

- Réduire les besoins et par conséquent la consommation d'énergie par une utilisation économe et rationnelle de celle-ci.
- Assurer un approvisionnement durable en énergie sur l'ensemble du territoire communal, notamment en exploitant les possibilités de production locales, afin d'augmenter sa part d'énergie propre et propriété de la commune.
- Augmenter la part des énergies renouvelables, si possible indigènes, dans la consommation finale.
- Réduire les impacts sur l'environnement liés à la production et à la consommation d'énergie.
- 5. Informer, sensibiliser et inciter la population aux économies d'énergie et à l'utilisation des énergies renouvelables.

3.3 Objectifs globaux

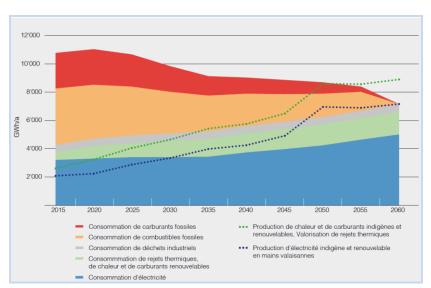
Afin de réaliser les missions mentionnées au point 3.2, après s'être engagée dans la Convention des Maires (3x20), la commune de Martigny se focalise maintenant sur les objectifs de la Société à 2000 watts, tout en étant conformes à la stratégie cantonale.



objectifs de la Société à 2000 watts (cf. annexe 3.2)

La commune de Martigny est cohérente avec les tendances, à l'échelle suisse, de réduction de la consommation et des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que d'augmentation de la part d'énergies renouvelables (30% en 2020) (extraits PDE 2022). Ci-dessus, la situation de Martigny par rapport à l'évolution suisse.

• objectifs du **canton du Valais 2035-2060** (cf. annexe 3.3), soit un approvisionnement 100% renouvelable et indigène en 2060 :



 lignes directrices de la stratégie du Plan Directeur des Energies de Martigny (PDE, Navitas, 2022), reprenant, pour l'ensemble du territoire communal, les objectifs énergétiques 2050 de la Confédération et de la Société à 2000 watts. Une projection des scénarios proposés est présentée ci-dessous, la commune s'étant engagée dans la variante la plus ambitieuse « objectifs ».

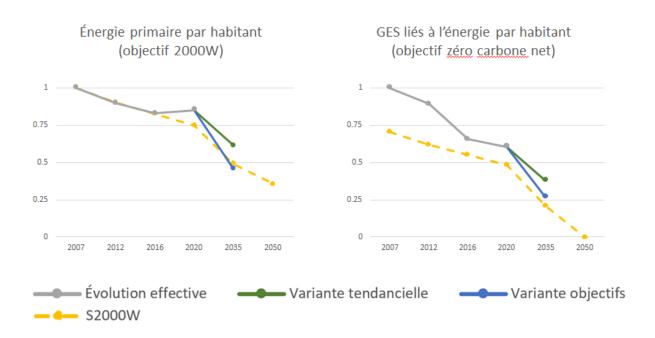


Figure 1 Projection des scénarios par rapport aux objectifs fixés, pour Martigny (extrait Navitas 2022).



Figure 2 Lignes directrices de la stratégie PDE pour Martigny (extrait Navitas 2022).

- le futur Plan Climat de Martigny (projet 2022) s'appuiera sur les objectifs énergétiques et climatiques pour donner du poids aux mesures sectorielles et les prioriser en fonction de leur impact carbone et de leur importance en termes d'adaptation aux changements climatiques. Il s'articulera sous la forme suivante :
 - réduction des gaz à effet de serre: bilan plus large que celui du présent PPEC avec prise en compte des émissions indirectes et des émissions directes qui ne sont pas concernées directement par le domaine de l'énergie (consommation, agriculture, affectation du sol). Ce bilan carbone sera réalisé dans le cadre d'un projet MYénergie.
 - adaptation aux changements climatiques: réduction des îlots de chaleur, adaptation de l'agriculture, protection de la nature et de la biodiversité, protection contre les dangers naturels, gestion de l'eau.
 - thèmes transversaux : communication, participation.

3.4 Objectifs spécifiques (horizons 2030/2035 et 2050)

Les objectifs portent, d'une part, sur les **activités communales** (compétences propres de la commune) et, d'autre part, sur l'**ensemble du territoire communal** (motivation des groupes-cibles concernés). Ils concernent des thèmes spécifiques d'intervention et sont, dans la mesure du possible, quantifiés. Ils représentent les résultats attendus au terme de la période de planification.

En bleu sont définis les objectifs sectoriels actualisés de la Société à 2000 watts pour les pouvoirs publics (cf. « Principes directeurs pour une Société à 2000 watts », octobre 2020, p. 21) et en vert ceux du Plan Directeur des Énergies.

Patrimoine communal

Les objectifs ci-dessous concernent les compétences propres de la commune. Ils sont destinés aux bâtiments exploités par la commune (bâtiments administratifs, écoles, maisons de retraite, installations sportives, etc.), incluant les bâtiments du patrimoine financier et l'éclairage public (sans les constructions cantonales et fédérales).

Atteinte objectifs en 2020 :	Atteint	Partiellement atteint	Pas atteint
-			

Patrimoine communal	Situation 2020	Objectifs		Remarques
	année de réf. 2017	2030	2050	
Bâtiments et installations communaux				
	2022 : 100%	100%	100%	
	2017 : 39 kWh/m2, 2020 : 27 kWh/m2, soit -31%	-40%	-50%	objectifs extrapolés selon la tendance actuelle
☼ électricité - éclairage public	2017 : 11.94 MWh/km, 2020 : 10.27 MWh/km, soit -14%	-30%		objectifs extrapolés selon la tendance actuelle

Patrimoine communal	rimoine communal Situation 2020 Objectifs		Remarques	
	année de réf. 2017	2030	2050	
∿ chauffage	2017 : 161 kWh/m2, 2020 : 96 kWh/m2, soit -40%	-50%		objectifs extrapolés selon la tendance actuelle
	derniers raccorde- ments : CAD, PAC, biogaz	pas de nouvelles installations fossiles (dès 2020)		
	2017 : 25% 2020 : 26%	>50%	100%	
Véhicules communaux				
	2017 : 5 VEL, 2020 : 9 VEL, soit 21% véhicules (42)		100% renouvelable (2040)	
Divers				
Finances - neutralité climatique (placements yc caisses de pension)	Pas de stratégie.	100% (2025)		

Tableau Évaluation de l'atteinte des objectifs de la Société à 2000 watts pour les bâtiments et installations communaux.

Territoire communal

Les objectifs ci-dessous couvrent l'ensemble du territoire de la commune (territoire de Charrat y compris dans la situation 2020), c'est-à-dire qu'ils incluent tous les acteurs locaux dont dépend la consommation globale d'énergie sur le territoire communal. Ces acteurs sont composés des habitant-e-s, des entreprises, des pendulaires, etc. Ces différents groupes-cibles sont les consommateurs finaux. L'enjeu majeur consiste ici, dans la mesure du possible, à influencer leurs décisions de consommation et d'investissement et motiver les changements de comportements. Etant donné le statut de la sphère privée, les données chiffrées cidessous ont une valeur indicative et montrent une direction souhaitée, la société à 2000 watts.

Territoire communal	Situation 2020	Objectifs			Remarques
	année de réf. 2020	2020	2035	2050	
Énergie primaire					
∿ puissance par habitant	4600 W/hab		3000 W/hab	2000 W/hab	
	6.5 t/hab.		3 t/hab	0 t/hab	
Ø énergies renouvelables	30%		50%	100%	
Électricité					
	100%	100%	100%		
	100% renouvelable	100%			photovoltaïque, éolien, hydroélectricité

Territoire communal	Situation 2020	Objectifs		Remarques	
	année de réf. 2020	2020	2035	2050	
 Ø exploitation du potentiel solaire photovoltaïque (GWh) 	8.4 GWh		54 GWh *		* soit 30% du potentiel, 40% autoconsommé (11'000 m²/an)
Ø exploitation du potentiel solaire photovoltaïque (puissance par hab.)	2016 : 0.31 kWp/hab. 2020 : 0.36 kWp/hab.	0.53	2.7 *		* objectif VS
☼ électricité - consommation	2020 : 136 GWh * (hors chaleur et mobilité) (6.7 MWh/hab.)		-5%		* énergie primaire
Chaleur					
	2018 : 15%. 2020 : 22% (hors CAD)			100%	
	2020 : 56%		85%		
	2% (moyenne suisse)		3% *		* sur 33 ans (30 immeubles et 48 villas/an)
Ø développement CADs			90% *		* 4%/an, 83 GWh (70% besoins)
☆ chaleur – consommation (taux annuel de rénovation)	0.72 % (base : subventions Programme bâtiment, MYénergie)		1 à 2% *		* 1% secteurs protégés, 2% autres bâtiments (29 immeubles et 46 villas/an)
☆ chaleur – consommation (standard de construction)			Minergie (gap 10%)		
⊴ chaleur – consommation (gain d'efficacité)	374.3 GWh *		-10% (-19.6 GWh)		* énergie primaire
Mobilité					
☼ réduction des trajets motorisés	pendulairesmarchandisesloisirs		-25% -10% -15%		
☼ réduction des trajets aériens			-10%		
∀ véhicules thermiques fossiles (part du parc)	2022 : 98.6%		40%		
			+20%		

Tableau Évaluation de l'atteinte des objectifs de la Société à 2000 watts pour l'ensemble du territoire de Martigny.

4.1 Engagement communal et subvention OFEN

Le programme de l'OFEN « SuisseEnergie pour les communes » soutient le présent réaudit Cité de l'énergie de la commune, à la condition que celle-ci s'engage sur les points suivants :

- communication: « la commune communique activement avec la population et les entreprises locales sur ce qu'elle accomplit en matière de développement durable pour contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050, et elle les invite à s'engager sur la même voie ».
- ⇒ Communication active dans le cadre de MY énergie notamment.
- électricité 100% renouvelable: « la commune s'engage à viser un approvisionnement en électricité 100% renouvelable pour l'administration publique (y compris le sport, les parcs, l'éclairage public, etc.) et les bâtiments de son patrimoine financier ».
- ⇒ Electricité 100% renouvelable vendue par Sinergy.
- pas de chauffage fossile: « la commune s'engage à ne pas mettre en œuvre de nouvelles infrastructures de chauffage fossiles (pour les remplacements de chauffage et les nouvelles constructions) dans les bâtiments administratifs et les bâtiments de son patrimoine financier ».
- ⇒ Chauffage renouvelable = 26% en 2020 (Enercoach). Assainissements réalisés ces dernières années : investissement massif pour augmenter la part renouvelable des CAD (56% en 2021), récupération de la chaleur STEP pour les serres communales, panneaux solaires thermiques à la piscine, réfection du home Le Castel et raccordement au CAD, chaufferie biogaz pour le bâtiment SFS. Projets : continuation de l'augmentation de la part renouvelable des CAD, reconstructions, rénovations.

4.2 Plan d'action 2023-2026

Le plan d'action permet de mettre en œuvre la stratégie adoptée par la commune afin d'atteindre ses objectifs. Il s'étend sur 4 ans, correspondant ainsi à la durée du label Cité de l'énergie avant le prochain réaudit.

Ce plan – dont le détail se trouve en annexe 2 - comprend une liste de mesures, un échéancier, un ordre de priorité (mandats externes ou réalisation en interne) et l'indication des responsables de la mise en œuvre.

Comme on peut l'observer sur le graphique au point 2.3, il est ambitieux et équilibré, touchant tous les domaines Cité de l'énergie.

4.3 Organisation et mise en œuvre

L'organisation mise en place permettra de mettre en œuvre la stratégie énergétique décrite au chapitre précédent. Les tâches des différents intervenants dans le processus (décisionnel et opérationnel) sont décrites ci-après :

- le Conseil municipal :
 - valide les projets
 - valide les budgets
- la commission eau, énergie et environnement (EEE) :
 - propose des projets
 - est force de suggestions
 - suit et participe à la mise en œuvre d'actions
 - accompagne le processus Cité de l'énergie
- la déléguée au développement durable
 - coordonne la démarche
 - s'assure de la cohérence avec le Plan Climat
- le personnel administratif
 - met en œuvre les actions
 - est force de suggestions
- la conseillère Cité de l'énergie
 - accompagne la commune dans le processus Cité de l'énergie
 - informe sur les nouveautés et soutiens à disposition
- les mandataires externes
 - réalisent des études et des projets

4.4 Suivi, plan d'actions et budget

Un suivi du plan d'action est réalisé avec la Commission EEE et une fois par année avec la conseillère Cité de l'énergie. Les budgets sont évalués en juin de chaque année pour pouvoir les inclure dans les demandes auprès du Conseil Municipal.

Les indicateurs de suivi sont en cours de modification dans le cadre du plan directeur des énergies.

5 CONCLUSION

Par le présent document, la Commune de Martigny renforce sa politique énergétique et climatique, qui vise à réduire sa consommation d'énergie, ses émissions de gaz à effet de serre, et à encourager et augmenter la part des énergies indigènes et renouvelables.

Par son engagement, la Commune de Martigny souhaite marquer son exemplarité et encourager ses habitant-e-s à s'impliquer activement.

Le présent PPEC ainsi que le plan d'action 2023-2026, qui en fait partie intégrante, ont été adoptés par le Conseil Municipal de Martigny en séance du 26 juillet 2022.

La Présidente

Le Secrétaire